

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 24/021/2009

ÉFAI

31 juillet 2009

Syrie. Amnesty International demande la libération immédiate du prisonnier d'opinion et défenseur des droits humains Muhannad al Hassani

Amnesty International lance un appel en faveur de la libération immédiate de l'avocat syrien de renom Muhannad al Hassani arrêté le 28 juillet 2009 en raison de son action légitime de défense des prisonniers politiques en Syrie. Détenu à la prison d'Adra à Damas, ce spécialiste des droits humains aurait été inculpé d'« *atteinte au sentiment national* » et de « *diffusion de fausses informations* ».

Avant son arrestation, Muhannad al Hassani avait été interrogé à plusieurs reprises par la sûreté de l'État, un des nombreux services des forces de sécurité syriennes habilités à réprimer de manière excessive le droit des individus à la liberté d'expression et d'association. Ces interrogatoires portaient essentiellement sur ses interventions dans le domaine des droits humains, la défense de détenus politiques notamment ; ils concernaient également les activités de SAWASIYAH, organisation syrienne de défense des droits humains dont Muhannad al Hassani préside le conseil d'administration. SAWASIYAH surveille et rend publiques les violations des droits humains commises par les autorités syriennes. Muhannad al Hassani a été le témoin à plusieurs reprises de jugements rendus par la Cour suprême de sûreté de l'État, qui ne respecte pas les normes internationales d'équité des procès.

Selon des sources en Syrie, Muhannad al Hassani aurait été conduit au Palais de justice de Damas le 30 juillet. Il a été interrogé par un juge d'instruction avant d'être dûment inculpé. L'audience a eu lieu à huis clos et même l'avocat de Muhannad al Hassani n'a pas pu y assister.

En 2007, les autorités avaient empêché Muhannad al Hassani et les autres avocats spécialisés dans la défense des droits humains Khalil Maatouq, Mustafa Osso, Radif Mustafa et Hasan Masho de se rendre en Égypte pour participer à un atelier organisé par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et l'Institut d'études sur les droits humains du Caire. Plus récemment, Muhannad al Hassani n'a pas été autorisé à se rendre en Égypte pour suivre un autre atelier organisé par l'Institut d'études sur les droits humains du Caire. Il s'agit là d'une méthode utilisée par les autorités syriennes pour sanctionner les défenseurs des droits humains et supprimer toute dissidence politique.

Amnesty International craint que Muhannad al Hassani soit incarcéré uniquement en raison de son action légitime en faveur des droits humains, comme cela a déjà été le cas pour d'autres personnes. Anwar al Bunni, avocat et défenseur des droits humains de premier plan, purge actuellement une peine de cinq ans d'emprisonnement pour « *diffusion de fausses informations portant préjudice à l'État* », en raison d'une interview accordée en avril 2006 à un journal qatari dans laquelle il avait déclaré que la mort en détention de Muhammad Shaher Haysa était « *due à de mauvais traitements, voire à des actes de torture* ».

FIN